

Image not found or type unknown



Primes vacances en poste cdi

Par **hali**, le **21/03/2012** à **15:17**

Bonjour, Actuellement je travail au sein de mon entreprise depuis octobre 2009 et elle est rattaché a la convention collective de la SYNTEC 3018, et donc ma societe refuse de me verser mes primes vacances malgré que je l'ai ai relancer a deux reprise par lettre RAR et ils m'ont repondu a chaque fois par un refus. Donc je souhaite savoir si ce dossier vaut la peine d'etre traiter ou non au prud'hommes ? Merci par avance